



Procès-Verbal du Conseil plénier du Département Scientifique

Jeudi 28 février 2019 à 15h

Membres titulaires présents ou représentés avec voix délibérative : Marc HERZLICH, Marie-Laure MUGNIER, Gwladys TOULEMONDE, Christelle EVE, François GIBIER, Pierre LEFEBVRE, Paul LANDAIS, Philippe POIGNET (représenté par Christophe PAUL), Alain FOUCARAN (représenté par Philippe CHRISTOL), Jean-Michel MARIN, Alain HOFFMANN (représenté par Adam ALI), Jean-François DUBE, Serge PRAVOSSOUDOVITSCH, Pascal NOUET, Denis PUY (procuration à Pierre LEFEBVRE).

Membres suppléants présents avec voix délibérative : Marie FORET, Viviane DURAND-GUERRIER, Brahim GUIZAL, Catherine GUASCH, Annie CHATEAU, Frédéric COMBY,

Membres suppléants présents avec voix consultative : Bruno ROUZEYRE, Marianne HUCHARD.

Invitée : Anne LAURENT, vice-présidente UM déléguée à la science ouverte et aux données de la recherche

Assistait à la séance : Carmela MADONIA, secrétariat du DS MIPS

Ordre du jour :

1. Informations générales
2. Validation du procès-verbal du Conseil du 20 décembre 2018
3. Bilan budgétaire 2018 et programme d'actions 2019
4. Présentation du projet « Institut Science des Données de Montpellier »
5. Pôle recherche MIPS MUSE : information sur l'état des discussions
6. Questions diverses

1. Informations générales

Le Directeur du DS rappelle que le LabEx NUMEV a été renouvelé pour 5 ans (information annoncée début février) avec une évaluation extrêmement positive. Les membres du Conseil félicitent Lionel Torres, Andrea Parmeggiani et les équipes scientifique et administrative réunies autour d'eux pour ce beau succès.

Le calendrier des conseils sera établi prochainement, mais le DS est toujours en attente du calendrier RH de l'UM.

2. Validation du PV du conseil plénier du 20 décembre 2018

Aucun commentaire n'ayant été transmis à son sujet, le Directeur du DS met au vote le projet de PV du Conseil plénier du DS du 20 décembre 2018

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

POUR : 20

En raison d'un problème d'emploi du temps, le point 4. est avancé dans l'ordre du jour.

4. Présentation du projet « Institut Science des Données de Montpellier » (ISDM)

Anne Laurent, professeure d'informatique au LIRMM et vice-présidente de l'UM déléguée à la science ouverte et aux données de la recherche vient présenter le projet ISDM qu'elle pilote avec Joseph Salmon, professeur de statistique à l'IMAG.

L'objectif du projet, né il y a quelques mois, est de fédérer les initiatives autour de la science des données, en assurant de l'animation et du soutien et de l'expertise en direction des « utilisateurs » de données : chercheurs, entreprises, etc. (cf. document de présentation joint).

En réponse aux questions du Conseil, Anne Laurent précise que la KIM Data de MUSE s'insère au sein de ce dispositif, mais que le projet ISDM a pour vocation d'être plus ambitieux et plus large, à l'échelle de toutes les utilisations des données et non pas cantonné au secteur des sciences de la vie. Le lien sera également fort avec Meso@LR (un fléchage de moyens de calcul pourrait être effectué vers des projets soutenus par ISDM).

En revanche, il ne devrait pas y avoir de liens institutionnels avec Toulouse ou avec des opérations du type Occitanie Data ou le Data Center de Nîmes Métropole, ce qui n'empêche pas des actions ponctuelles communes. Occitanie Data est une opération structurante plutôt tournée vers le monde industriel (en particulier les entreprises de grande taille), il faut tenir compte de la spécificité très orientée PME de l'Occitanie Est. Et contrairement à un projet du type 3IA, ISDM n'a pas vocation à se substituer aux laboratoires : le portage des projets restera en leur sein, l'Institut aura un rôle d'accompagnement et de structuration.

3. Bilan budgétaire 2018 et programme 2019

Le Directeur du DS présente les dépenses du DS pour l'année 2018 (cf. annexe). Comme les années passées, les journées scientifiques mobilisent l'essentiel des maigres ressources du DS. Lors de l'année 2018, la Direction a été très mobilisée par les plateformes et notamment la mise en place de leurs statuts. Ce travail est désormais presque entièrement achevé.

Comme chaque année, le Conseil regrette que le DS dispose d'aussi peu de moyens, alors que d'autres communautés ont des moyens à travers leurs « pôles ». A cette occasion, le Directeur du DS rappelle qu'il se refuse à ponctionner les laboratoires pour les actions du DS, car il considère que ce dernier doit apporter une valeur ajoutée aux actions des laboratoires. Il rappelle également qu'une demande de moyens pour le DS avait été déposée il y a plusieurs années auprès de la Région, sans succès car le DS n'avait pas été considéré comme l'équivalent d'un pôle de site. Il espère que la mise en place du pôle de recherche MIPS au sein de MUSE permettra de combler ce manque chronique de moyens.

Le programme des journées scientifiques 2020 et en cours de construction : est déjà prévue une journée autour du calcul et de la simulation numérique (plutôt à l'automne) et une autre avec la chimie (également à l'automne).

Un sujet important pour 2019 est la construction d'un ou plusieurs projets CPER pour la période 2021-2026.

Par ailleurs, la réflexion sur la communication va être relancée. L'objectif est de réaliser d'ici la fin de l'année un poster et un dépliant MIPS (avec *grosso modo* le même contenu).

5. Pôle de recherche MIPS (MUSE) : point d'information

Marc Herzlich annonce que le groupe des préfigurateurs a rédigé un premier document provisoire, qui est en cours de discussion avec les DS. Ce document trace une feuille de route pour la création des pôles de MUSE, pour une mise en place possible vers juin – juillet 2019. Il liste 6 missions principales :

- (i) animation scientifique, prospective, projets fédérateurs ;
- (ii) soutien à la valorisation (et plateformes) ;
- (iii) international ;
- (iv) communication ;
- (v) interface formation / recherche ;
- (vi) interface avec la gouvernance de MUSE.

La gouvernance du pôle sera assurée par une direction, un bureau / directoire centré sur les DU et l'ED, et un conseil. Le conseil élira le-la directeur-trice de pôle. Enfin, un budget a été demandé pour chaque pôle : pour le pôle MIPS, les besoins ont été estimés entre 120 et 150 k€ (incluant du personnel BIATS).

Les membres du Conseil insistent comme aux séances précédentes sur l'importance de ne pas multiplier les structures et donc la nécessaire intégration du pôle de recherche MIPS et du DS MIPS. Plusieurs membres soulignent la transparence qui règne dans le DS et qu'il importe de ne pas perdre. Par ailleurs, il ne faut pas créer de nouveau guichet : le rôle d'un pôle ou d'un DS n'est pas de piloter des appels d'offre.

Le directeur du DS propose d'inviter à un prochain Conseil de DS les directions des laboratoires qui sont actuellement hors DS MIPS UM et qui vont rejoindre le pôle.

En l'absence de questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h35.

PV validé au Conseil du 26 septembre 2019